



## Prise en charge du patient suicidaire

**Intervenants** : Johan Chaput, Guylain Bardou et Cécile Touze

**Personnel concerné** : Infirmiers – Aides-soignants

### PROGRAMME :

Les objectifs de cette formation visent à accroître :

- les connaissances des participants en matière de :
  - idées reçues autour de la notion de suicide
  - épidémiologie : définitions et données sur le suicide et la prévention du suicide, la tentative de suicide le patient suicidaire ou suicidant la morbidité suicidaire
  - la crise suicidaire : signes et symptômes favorisant le repérage des personnes suicidaires
  - crise et interventions de crise : équilibre, vulnérabilité, crise, passage à l'acte
  - la triple évaluation du potentiel suicidaire : évaluation du risque, évaluation de l'urgence et évaluation du danger
  - les structures de prise en charge, les réseaux et l'orientation des personnes en état de crise suicidaire
  - le rôle du soignant dans l'établissement d'une alliance thérapeutique avec un patient suicidaire

- les compétences des participants en matière de prévention et de prise en charge de patients suicidaires ou suicidants.

A l'issue de la formation, les participants devront être capables de :

- aborder et accueillir des patients suicidaires et suicidants
- établir une relation de confiance permettant de maintenir le contact avec ces patients
- conduire des entretiens avec des patients en état de crise suicidaire
- évaluer le potentiel suicidaire de ces patients : le risque, l'urgence et la dangerosité suicidaire, pour intervenir en fonction de leur degré
- mettre en place des mesures concernant :
  - la sécurisation de l'environnement, notamment une vigilance aux moyens susceptibles d'être utilisés par la personne pour s'auto-agresser
  - la surveillance du comportement du patient
  - une présence rapprochée adéquate du soignant
- instaurer un suivi structuré et coordonné, en lien avec l'entourage et le réseau d'intervants

**LIEU** : Centre de Formation – CH ESQUIROL

**MODALITES** :

*Durée* : 2 jours

*Horaires* : 9H00-17H00

*Imputation* : 100 % sur le temps de travail

**RENSEIGNEMENTS** : Service Formation - Postes 1037 et/ou 1304